



Aperçu de la session d'hiver 2016

Recommandations de santésuisse

Affaires au Conseil des Etats

Date	Projet	Recommandation de santésuisse	Page
13 déc. 2016	16.3264 Mo. CSSS-N. Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques.	Rejeter	2
13 déc. 2016	16.3631 Mo. CSSS-E. Rallonger la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital.	Aucune recommandation	3



Conseil des Etats, mardi 13 décembre 2016

16.3264 Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques. Mo. CSSS-N

Contenu du projet

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement une modification de la loi sur l'assurance-maladie de sorte qu'il soit possible de proposer des offres de formation des professions de la santé non universitaires au sein de cabinets privés et dans d'autres situations extracliniques, sur le modèle des prestations fournies par les formateurs dans le domaine stationnaire. Il s'agit de contrer la diminution des places de formation, considérant que le besoin de personnel augmente. Par exemple, il serait possible de prendre en considération, dans le calcul des tarifs, les prestations des fournisseurs visés à l'article 35, alinéa 2, lettre d et e, de la loi sur l'assurance-maladie qui sont en formation en tenant compte des coûts de formation pratique ; on pourrait également imaginer d'autres moyens permettant de proposer des stages au sein de cabinets privés et auprès d'autres fournisseurs en ambulatoire, sans que cela provoque une distorsion de la concurrence vis-à-vis du domaine stationnaire.

Position de santésuisse

Une pénurie de professionnels de la santé est en effet souvent avancée, mais l'état des faits ne fait pas l'unanimité: toutes les comparaisons internationales de l'OCDE révèlent de fortes densités – voire les densités les plus élevées - de médecins et de personnel soignant en Suisse. Si les surcapacités massives dans les hôpitaux, etc. étaient réduites, la situation concernant le personnel et les coûts de la santé en croissance trop rapide se détendrait aujourd'hui et à l'avenir.

Le financement demandé ferait augmenter le volume des prestations et pourrait inciter à exploiter des personnes en formation à la charge de l'assurance obligatoire des soins. De plus, cela se traduirait par une augmentation unilatérale de la partie de l'AOS uniquement financée par les primes. A l'inverse du domaine stationnaire où une clé de répartition est appliquée, les cantons ne participeraient pas aux coûts. santésuisse s'oppose donc à cette motion.

En bref

- La pénurie de professionnels de la santé revendiquée ne peut pas être étayée par les comparaisons de l'OCDE.
- Si les surcapacités massives étaient réduites notamment dans les hôpitaux, la situation concernant le personnel se détendrait naturellement aujourd'hui et à l'avenir. Les coûts de la santé augmenteraient également moins vite.
- La solution proposée n'est pas la bonne: elle ferait augmenter le volume des prestations et pourrait inciter à exploiter des personnes en formation à la charge de l'assurance obligatoire des soins.
- santésuisse rejette la motion.

Recommandation de santésuisse:

Rejeter

Informations complémentaires: Daniel Habegger, santésuisse Berne, 031 326 63 61, daniel.habegger@santesuisse.ch



Conseil des Etats, mardi 13 décembre 2016

16.3631 Rallonger la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital. Mo. CSSS-E

Contenu du projet

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une disposition visant à prévoir, dans le régime des allocations perte de gain, la prolongation de la durée de l'allocation de maternité pour les mères dont l'enfant reste hospitalisé durant plus de trois semaines juste après l'accouchement.

Position de santésuisse

- Cet objet ne concerne pas la LAMal
- santésuisse renonce à émettre une recommandation

santésuisse:

Aucune recommandation

Informations complémentaires: Daniel Habegger, santésuisse Berne, 031 326 63 61, daniel.habegger@santesuisse.ch